

سُورَةُ الْحَزَابِ نَبَأٌ وَهُنَّا شَرِيكُونَ أَكْثَرٌ وَلَا يَرْجِعُونَ  
وَسَعَوْنَى وَسَيْعُونَ يَرْجِعُونَ

## 33. Al-AHZAAB

(Les Factions)

(Sourate médinoise - 73 versets, 9 sections)

SECTION 1:

Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux,  
le Très Miséricordieux.

1. Ô Prophète ! Crains Allah et n'obéis pas aux infidèles ni aux hypocrites. Allah est certes Omniscient et Sage.

2. Et suis ce qui t'est révélé par ton Seigneur. Allah sait parfaitement ce que vous faites.

3. Et place ta confiance en Allah. Allah suffit comme protecteur.

4. Allah n'a pas placé deux cœurs dans la poitrine de l'homme. Il n'a point assimilé à vos mères vos épouses. Il n'a pas fait de vos enfants adoptifs vos propres enfants. Ce ne sont que des paroles de votre bouche. Mais Allah dit la Vérité et c'est Lui Qui dirige l'homme dans la bonne direction.

3. Et place ta confiance en Allah. Allah suffit comme protecteur : ce verset sert d'avertissement en ce sens que nul ne peut à la fois obéir aux ennemis de l'Islam et être un croyant convaincu, craignant Allah et se pliant à Ses mandats. La menace du monde non-croyant a toujours été présente depuis les premiers jours de l'Islam et demeure aujourd'hui plus résolue et organisée que jamais. Comme il l'a été dit précédemment, il convient d'analyser cette confrontation en noir sur blanc. La manifestation de sympathie et d'affinité avec les attitudes ainsi que le mode de vie non Islamiques et de tendances vers les non-croyants, politiquement et culturellement parlant, estompe la ligne de démarcation entre la foi et l'incrédulité.

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

يَا أَيُّهَا النَّبِيُّ اتَّقِ اللَّهَ وَلَا تُطِعِ الْكُفَّارِ  
وَالْمُنْفِقِينَ طَلَقَ اللَّهُ كَانَ عَلَيْمًا حَكِيمًا  
وَاتَّبِعْ مَا يُوحَى إِلَيْكَ مِنْ رَبِّكَ طَلَقَ اللَّهُ كَانَ  
بِمَا تَعْمَلُونَ حَسْنًا

وَتَوَكَّلْ عَلَى اللَّهِ وَكُفُّ إِلَيْهِ وَكِيلًا  
مَا جَعَلَ اللَّهُ لِرَجُلٍ مِنْ قَلْبَيْنِ فِي جَوْفِهِ وَمَا  
جَعَلَ أَزْوَاجَكُمُ الَّتِي تَظْهَرُونَ مِنْهُنَّ أَمْهَاتُكُمْ  
وَمَا جَعَلَ أَدْعِيَاءَ كُمْ أَبْنَاءَ كُمْ ذَلِكُمْ قَوْلُكُمْ  
بِأَفْوَاهِكُمْ وَاللَّهُ يَقُولُ الْحَقَّ وَهُوَ يَهْدِي

السَّيِّدُ

5. Appelez-les (enfants adoptifs) du nom de leur pères. Ce sera plus équitable auprès d'Allah. Mais si vous ne connaissez pas leurs pères, ils sont alors vos frères en religion, vos amis. Il n'y a pas de faute à vous reprocher pour ce que vous faites par erreur mais seulement pour ce que vous faites délibérément. Allah est Celui Qui pardonne, Il est miséricordieux.

6. Le Prophète a plus de droit sur les croyants qu'ils n'en ont sur eux-mêmes et ses épouses sont leurs mères. Les liens de parenté unissant les croyants et les émigrés ont la priorité selon le Livre d'Allah à moins que vous vouliez faire preuve de bonté en faveur de vos frères en religion. Cela est inscrit dans le Livre.

7. Lorsque Nous avons pris des prophètes leur engagement - et de toi - de Noé, d'Abraham, de Moïse et de Jésus, fils de Marie. Nous avons conclu avec eux une alliance solennelle

4. Allah n'a pas placé deux coeurs dans la poitrine de l'homme ... ce ne sont que des paroles de votre bouche : l'Islam concède et se conforme aux penchants de la nature humaine. Il était d'usage dans la culture préislamique que le mari proférât à son épouse l'injure qu'elle était désormais sa mère ou selon la formule arabe consacrée « Sois pour moi comme le dos de ma mère » ou bien d'adopter un fils. Ces deux coutumes ont été déclarées contre nature et abolies par ce verset. La portée de ces injures s'avérait persistante et profonde. La malheureuse épouse était privée de relations conjugales sans qu'il fût pour autant possible de la divorcer - vu qu'il est impossible de divorcer sa propre mère ! Pour autant que la deuxième injure se trouve concernée, le fils adopté devenait l'héritier dépouillant ainsi les héritiers légitimes de leur part de l'héritage.

La question de l'épouse «devenant» la mère est traitée en détail à la sourate 58 tandis que celle des fils adoptifs sera discutée plus loin dans cette sourate.

6 (a). Et ses épouses sont leurs mères : le statut des épouses du Prophète ﷺ était exceptionnel. Elles furent déclarées être les mères de tous les croyants et ont toujours été vénérées par l'ensemble des Musulmans.

6 (b). Les liens de parenté unissant les croyants et les émigrés ont la priorité ... en faveur de vos frères en religion : l'accent est de nouveau mis sur la primauté des liens naturels. C'est à dire que s'il

أَدْعُوهُمْ لِابْنِهِمْ هُوَ أَقْسَطُ عِنْدَ اللَّهِ فَإِنْ لَمْ  
تَعْلَمُوا أَبَاءَهُمْ فَإِنَّهُنَّ كُمْ فِي الدِّينِ وَمَوْلَانِكُمْ  
وَلَيْسَ عَلَيْكُمْ جُنَاحٌ فِيمَا أَخْطَأْتُمْ يَهُ وَلَكُنْ  
مَا تَعَمَّدَتْ قُلُوبُكُمْ وَكَانَ اللَّهُ غَفُورًا رَّحِيمًا ⑤  
الَّذِي أَوْلَى بِالْمُؤْمِنِينَ مِنْ أَنفُسِهِمْ وَأَرْوَاحَهُمْ  
أَمْهَنُهُمْ وَأَوْلُوا الْأَرْحَامِ بَعْضُهُمْ أَوْلَى بِعَيْضٍ  
فِي كِتَابِ اللَّهِ مِنَ الْمُؤْمِنِينَ وَالْمُهَاجِرِينَ لَا  
أَنْ تَفْعَلُوا إِلَى أَوْلَيِكُمْ مَعْرُوفًا كَانَ ذَلِكَ فِي  
الْكِتَابِ مَسْطُورًا ⑤  
وَإِذَا حَدَّنَا مِنَ النَّبِيِّنَ مِيثَاقُهُمْ وَمِنْكَ وَمِنْ  
نُوحٍ وَإِبْرَاهِيمَ وَمُوسَى وَعِيسَى ابْنَ مَرْيَمَ وَأَخْذَنَا  
وَنَهْمَ وَمِيثَاقَ أَغْيِطًا ⑤

8. afin qu'Allah demande compte aux véridiques de leur sincérité. Et Il a préparé pour les incrédules un châtiment douloureux.

لِيَسْأَلَ الصَّدِيقِينَ عَنْ صَدْقِهِمْ وَأَعْذُّ لِلْكُفَّارِ  
لِعْنَ عَذَابِ الْيَمَنِ

## SECTION 2:

9. Ô vous qui croyez ! Souvenez-vous des bienfaits d'Allah envers vous lorsque des armées marchèrent contre vous. Nous avons envoyé contre elles un vent violent et des combattants que vous ne pouviez voir. Et Allah voit parfaitement ce que vous faites.

لِيَسْأَلَ الَّذِينَ آمَنُوا اذْكُرُوا نِعْمَةَ اللَّهِ عَلَيْكُمْ إِذْ  
جَاءَتْكُمْ جُنُودٌ فَارْسَلْنَا عَلَيْهِمْ رِيحًا وَجُودًا  
تَرَوْهَا وَكَانَ اللَّهُ بِمَا تَعْمَلُونَ بَصِيرًا  
إِذْ جَاءَكُمْ مِنْ قَوْقَمٍ وَمِنْ أَسْقَلَ مِنْكُمْ  
وَلَذِرَاعَتِ الْأَبْصَارُ وَبَلَغَتِ الْقُلُوبُ الْحَنَاجِرَ  
وَنَطَّنَ بِاللَّهِ الظُّنُونُ

10. Quand ils marchaient sur vous d'en haut et d'en bas (de toutes parts) et que les regards étaient pétrifiés et que les coeurs remontaient dans les gorges et que vous vous livriez au sujet d'Allah à de vaines suppositions.

importe d'être bon et généreux envers ses amis et frères dans la foi, on ne doit pas en revanche leur allouer de part de ses propres biens vu que ceux-ci reviennent de droit aux héritiers du sang.

7. Lorsque Nous avons pris des prophètes leur engagement : se rapporter à la sourate 3, verset 81.

8. Afin qu'Allah demande compte aux véridiques de leur sincérité : leur confirmation (de la part des prophètes) certifiant qu'ils ont délivré le message constituera une preuve évidente contre les incrédules.

10. Quand ils marchaient sur vous d'en haut et d'en bas (de toutes parts) ... que vous vous livriez au sujet d'Allah à de vaines suppositions : cette section porte sur la bataille de Khandaq (le Fossé) qui eut lieu au cours de la cinquième année de l'Hégire. Le Prophète ﷺ avait expulsé de Médine la tribu juive, les Bani Nazir, suite à des circonstances qui seront données en détail à la sourate 59. Ces gens se rendirent et firent auprès des Qoraïches ainsi que d'autres tribus incrédules des démarches qui aboutirent par le biais du récit de leurs malheurs à la formation d'une coalition pour attaquer Médine. Il s'ensuivit la mobilisation d'une armée composée de quelques douze mille hommes équipés de pied en cap et qui se mit en progression vers Médine avec à sa tête le chef des Qoraïches, Abou Sofiane. Les Musulmans ne purent rassembler que trois mille hommes qui comptaient parmi eux les hypocrites traîtres et lâches. Les Banou Qoraizah, la tribu juive restante, bien que liés par un traité aux Musulmans, engagèrent des négociations secrètes avec l'ennemi et prirent finalement parti contre les Musulmans.

Le Saint Prophète ﷺ consulta les compagnons afin de décider de la meilleure tactique à adopter pour combattre cette force considérable sans précédent. Ce fut alors que Salman Farsi, le Perse, vanta l'efficacité des systèmes de défense employés dans son pays natal et conseilla l'excavation d'un large fossé autour de la ville. Le Prophète ﷺ accepta cette idée et le fossé fut creusé, ce qui freina considérablement l'avance de l'ennemi qui fut contraint à faire le siège de Médine. C'était de surcroît l'hiver, les provisions manquaient et les Musulmans devaient faire face aux

11. Les croyants furent alors durement éprouvés et ébranlés.

12. Et quand les hypocrites et ceux dans les cœurs desquels il y a une maladie disaient : « La promesse d'Allah et de Son Prophète n'était que tromperie ».

13. De même, un groupe d'entre eux dirent : « Ô gens de Yathrib ! Vous ne pouvez rester ici. Retournez ». Un groupe d'entre eux demanda au Prophète la permission de partir en disant : « Nos demeures sont sans défense » alors qu'elles ne l'étaient pas, ils voulaient seulement s'ensuivre.

14. Et si une percée avait été faite pour eux sur les flancs de la ville et qu'on leur eût ensuite demandé de renier leur foi, ils y auraient consenti sans tarder

sarcasmes et sorties fréquentes de leurs ennemis qui faisaient pleuvoir sans relâche leurs flèches et engageaient des duels. Les Banou Qoraizah se déclarèrent alors ouvertement contre les Musulmans et le Prophète permit au compagnon Na'im ibn Masoud - à qui les Banou Qoraizah faisaient confiance - d'exercer sa compétence pour semer le doute et faire éclater la dissidence entre eux et les Qoraïches. Son plan réussit et la méfiance mutuelle rampante fut un agent important de la démoralisation des assiégeants. En tout cas, les Arabes païens n'étaient pas rompus à de longues campagnes et n'avaient aucune expérience relative aux sièges aussi quelques semaines plus tard, s'agitèrent-ils et l'abattement les prit. Le coup de grâce vint sous la forme d'une tempête qui éteignit leurs feux, emporta leurs tentes et effraya leurs chevaux au point qu'ils rompirent leurs brides et filèrent. Abou Sofiane n'eut pas d'autre choix que de sonner la retraite et l'armée dépenaillée se fondit dans le désert. Ce fut la dernière tentative infructueuse de la part des Qoraïches pour envahir Médine. Le Prophète ﷺ annonça que les Musulmans prendraient désormais l'initiative de l'attaque.

Cet engagement est également connu sous le nom de la Bataille des Confédérés ou Coalisés (Ahzaab) dont cette sourate tire son nom.

12. Et quand les hypocrites et ceux dont les cœurs sont malades disaient : « La promesse d'Allah et de Son Prophète n'était que tromperie » : la référence porte notamment sur la prophétie constatée faite par le Saint Prophète ﷺ pendant le creusement du fossé qui prédisait que l'Islam se répandrait de par le monde et que les Musulmans conquerraient les palais de Perse et de Rome. Alors que le siège était à son comble et les Musulmans en grave danger, les hypocrites tournèrent en ridicule la promesse du Prophète ﷺ de conquérir le monde.

14. Et si une percée avait été faite pour eux sur les flancs de la ville ... ils y auraient consenti sans tarder : dans la perspective où les ennemis eussent pénétré dans Médine, les hypocrites se

هُنَّاكَ أَبْتَلَىَ الْمُؤْمِنُونَ وَرَزَّلُوا إِلَيْنَا الشَّيْدَيْدَ<sup>⑩</sup>  
وَإِذْ يَقُولُ الْمُنَفِّقُونَ وَالَّذِينَ فِي قُلُوبِهِمْ  
مَرَضٌ مَا أَعْدَنَا اللَّهُ وَرَسُولُهُ الْأَعْرُورَا<sup>۱۱</sup>  
وَإِذْ قَالَتْ طَالِفَةٌ مِنْهُمْ يَأْهُلَ يَتَرِبَ لِمُقَامِ  
لِكُمْ فَأَرْجِعُوهَا وَيَسْتَأْذِنُ فَرِيقٌ مِنْهُمُ الَّتِي  
مَنْ يَقُولُونَ لَنَّ بُيُوتَنَا كَعُورَةٌ وَمَا هِيَ بَعْوَرَةٌ إِنَّ  
يُرِيدُونَ إِلَّا فِرَارًا<sup>۱۲</sup>

وَلَوْدُخَلَتْ عَلَيْهِمْ مِنْ أَقْطَارِهَا تَمْ سُيُلُوا  
الْفِتْنَةَ لَا تَوَهَا وَمَا تَدْبِثُوا بِهَا لَا يَسِيرُ<sup>۱۳</sup>

15. tandis qu'auparavant ils avaient fait un pacte avec Allah qu'ils ne tourneraient pas le dos et il sera demandé compte de tout engagement vis-à-vis d'Allah.

16. Dis : « La fuite ne vous servira à rien si c'est la mort ou le meurtre (au combat) que vous fuyez et votre jouissance ne sera que de courte durée ».

17. Dis : « Qui donc peut vous protéger contre Allah s'Il veut un mal ou une miséricorde pour vous ? ». Ils trouveront en dehors d'Allah ni allié ni protecteur.

18. Allah connaît certes ceux d'entre vous qui suscitent des obstacles ainsi que ceux qui disent à leurs frères : « Venez à nous » tandis qu'ils ne déplient que peu d'ardeur au combat

19. et qu'ils se montrent avares envers vous. Quand la peur les étreint, tu les vois te regarder avec des yeux révulsés comme celui qui défaillait devant la mort. Une fois que la peur les abandonne, ils vous blessent de leurs langues acérées dans leur convoitise pour les biens. Tels sont ceux qui ne croient pas et Allah rend donc vaines leurs actions. Cela est facile pour Allah.

seraient joints à eux sur le champ contredisant ainsi leur soi-disant crainte comme quoi leurs foyers étaient à la merci de l'ennemi.

15. Tandis qu'auparavant ils avaient fait un pacte avec Allah qu'ils ne tourneraient pas le dos : il faut rappeler ici que ce fut à l'occasion de la bataille de Ouhoud que les hypocrites firent la promesse de ne pas tourner le dos à l'ennemi.

19. Ils vous blessent avec leurs langues acérées dans leur convoitise pour les biens : les hypocrites manifestaient toujours une avidité immodérée lors de leurs demandes pour les parts du butin.

وَلَقَدْ كَانُوا عَاهَدُوا اللَّهَ مِنْ قَبْلِ لَا يُؤْلُونَ  
 الْأَدْبَارِ وَكَانَ عَهْدُ اللَّهِ مَسْوِلًا<sup>⑯</sup>  
 قُلْ لَنْ يَفْعَلُكُمُ الْفَرَارُ إِنْ فَرَرْتُمْ مِنَ الْمَوْتِ  
 أَوْ الْقَتْلِ وَإِذَا لَا تُمْتَعُونَ إِلَّا قَلِيلًا<sup>⑯</sup>  
 قُلْ مَنْ ذَا الَّذِي يَعْصِمُكُمْ مِنَ اللَّهِ إِنْ أَرَادَ بِكُمْ  
 سُوءًا أَوْ أَرَادَ بِكُمْ رَحْمَةً وَلَا يَجِدُونَ لَهُمْ مِنْ  
 دُونِ اللَّهِ وَلِيًّا وَلَا نَصِيرًا<sup>⑯</sup>  
 قَدْ يَعْلَمُ اللَّهُ الْمُعْوَقِينَ مِنْكُمْ وَالْقَلِيلِينَ لِأَخْوَافِهِمْ  
 هَلْمَ إِلَيْنَا وَلَا يَأْتُونَ بِالْبَأْسِ إِلَّا قَلِيلًا<sup>⑯</sup>  
 أَشَحَّةَ عَلَيْكُمْ فَإِذَا جَاءَتِ الْخُوفُ رَأَيْتُهُمْ  
 يَنْظُرُونَ إِلَيْكَ تَدُورُ أَعْيُنُهُمْ كَالَّذِي يُعْشِي  
 عَلَيْهِ مِنَ الْمَوْتِ فَإِذَا ذَهَبَ الْخُوفُ سَلَقُوكُمْ  
 بِالسِّنَةِ حَدَّ إِذَا شَحَّةَ عَلَى الْخَيْرِ أُولَئِكَ لَمْ  
 يُؤْمِنُوا فَاحْبَطَ اللَّهُ أَعْمَالَهُمْ وَكَانَ ذَلِكَ عَلَى  
 اللَّهِ يَسِيرًا<sup>⑯</sup>

20. Ils pensent que les factions ne sont pas parties. Or si les factions revenaient, ils aimeraient se retirer dans le désert parmi les Bédouins et demanderaient de vos nouvelles et s'ils étaient parmi vous, ils ne combattraient que très peu.

## SECTION 3:

21. Vous avez certes dans le Messager d'Allah un bel exemple pour quiconque espère en Allah et au Jour Dernier et invoque Allah fréquemment.

22. Et quand les croyants virent les factions, ils dirent : « C'est ce qu'Allah et Son Messager nous avaient promis et Allah et Son Messager disaient la vérité ». Et cela n'a fait qu'accroître leur foi et leur soumission.

23. Il y a parmi les croyants, des hommes qui ont été fidèles à leur engagement envers Allah. Certains d'entre eux sont parvenus à leur fin tandis que d'autres attendent encore. Et ils sont constants dans leur intention;

يَحْسِبُونَ الْأَخْرَابَ لَمْ يَذْهَبُوا وَإِنْ يَأْتِ  
الْأَخْرَابُ يَوْمًا وَلَا نَهْمٌ بَادُونَ فِي الْأَعْرَابِ  
يَسْأَلُونَ عَنْ أَنْبَإِكُمْ وَلَوْ كَانُوا فِي كُمْ مَا قَتَلُوا

عَنِ الْأَقْلِيلِ

لَفَدَكَانَ لَكُمْ فِي رَسُولِ اللَّهِ أَسْوَهُ حَسَنَةٍ لِمَنْ  
كَانَ يَرْجُو اللَّهَ وَالْيَوْمَ الْخَرْوَذَ كَثِيرًا<sup>٦</sup>  
وَلَمَّا رَأَ الْمُؤْمِنُونَ الْأَخْرَابَ قَالُوا هَذَا مَا  
وَعَدَنَا اللَّهُ وَرَسُولُهُ وَصَدَقَ اللَّهُ وَرَسُولُهُ  
وَمَا زَادَهُمْ الْأَلَيْمَانَ وَتَسْلِيمًا<sup>٧</sup>  
مِنَ الْمُؤْمِنِينَ رِجَالٌ صَدُّقُوا مَا عَاهَدُوا اللَّهَ  
عَلَيْهِ فَمِنْهُمْ مَنْ قَضَى نَحْبَهُ وَمِنْهُمْ مَنْ يَنْتَظِرُ  
وَمَا بَدَّلُوا تَبْدِيلًا<sup>٨</sup>

20. Ils aimeraient se retirer dans le désert parmi les Bédouins et demanderaient de vos nouvelles : les hypocrites, effrayés que l'ennemi ne se fût replié à une courte distance, appréhendaient son retour et projetaient le cas échéant de s'enfuir dans les villages avoisinants dans le dessein de recueillir des renseignements relatifs au combat à partir d'un lieu sûr.

21. Vous avez certes dans le Messager d'Allah un bel exemple : les croyants sont exhortés à se conformer au modèle du Prophète ﷺ qui incarnait dans les circonstances les plus périlleuses et éprouvantes la fermeté et la sérénité.

22. Et quand les croyants virent les factions, ils dirent : « C'est ce qu'Allah et Son Messager nous avaient promis » : il faut rappeler que les croyants furent déjà avertis à la sourate Baqarah qu'ils subiraient également des difficultés et dangers à l'instar des communautés qui les précédèrent et qui furent portées à l'extrême au point de supplier Allah ﷺ pour un secours immédiat(2: 214).

23. Certains d'entre eux sont parvenus à leur fin tandis que d'autres attendent encore : c'est-à-dire que certains avaient enduré le martyre pour la cause d'Allah ﷺ et d'autres formulaient l'espoir d'y parvenir lors des prochaines batailles.

24. afin qu'Allah récompense ceux qui sont véridiques pour leur sincérité et châtie, s'Il le veut, les hypocrites ou bien accepte leur repentir. Allah est Celui Qui pardonne, Il est Miséricordieux.

25. Allah a renvoyé les incrédules avec leur rage - sans qu'ils n'obtiennent aucun bien. Allah a épargné aux croyants le combat. Allah est Fort et Puissant.

26. Il a fait descendre de leurs forteresses ceux des Gens du Livre qui les avaient soutenus et a jeté l'effroi dans leurs cœurs. Vous avez tué une partie d'entre eux et réduit d'autres en captivité.

26. Il a fait descendre de leurs forteresses ceux des Gens du Livre qui les avaient soutenus et a jeté l'effroi dans leurs cœurs. Vous avez tué une partie d'entre eux et réduit d'autres en captivité : après que leurs alliés (*i.e.* les Qoraïches païens et les autres tribus arabes) eurent levé le siège et pris la fuite, les membres de la tribu déloyale des Banou Qoraizah se retranchèrent dans leurs forteresses. Leur principale participation au combat avait consisté en une tentative d'attaque des foyers Musulmans alors sans protection. Cet assaut fut repoussé et la tante du Prophète, Safia عَلَيْهِ وَسَلَّمَ, y joua un rôle capital. En revanche, les Banou Qoraizah ne pouvaient demeurer impunis.

Le Saint Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ, rasséréné par le départ des forces ennemis, était sur le point de se décrasser de la saleté de la bataille lorsque l'Ange Gabriel apparut et lui dit : « Ô Messager d'Allah صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ ! Renonces-tu alors que les anges sont impatients de poursuivre ? Allah t'ordonne d'assiéger les Banou Qoraizah ». بِحَمْدِ اللَّهِ

L'ordre fut par conséquent donné et les Musulmans encerclèrent les forteresses de l'ennemi qui sollicita la paix après plusieurs semaines de siège. Les termes de la reddition stipulaient qu'ils abandonneraient leurs forteresses et que le chef de la tribu Aus à Médine, Saad bin Mo'az كَوْنِيَّةُ إِسْرَائِيلَ, prononcerait leur condamnation qu'ils devraient accepter. Saad كَوْنِيَّةُ إِسْرَائِيلَ avait été désigné par les Juifs eux-mêmes pour la raison qu'il était leur voisin de longue date et chef de leurs anciens alliés. Aussi escomptaient-ils sa clémence à leur égard. Or, Saad كَوْنِيَّةُ إِسْرَائِيلَ rendit le même verdict que celui prescrit contre les ennemis des Bani Israël par la Torah en des circonstances analogues (voir Deutéronome 20 : 10). Il décrêta que tous les jeunes hommes des Banou Qoraizah fussent exécutés, les femmes et les enfants faits captifs et leurs biens répartis entre les Musulmans à titre de butin de guerre.

27. Une terre que vos pieds n'ont jamais foulée : la terre que les Musulmans n'avaient pas encore foulée pourrait bien faire référence à la victoire deux ans plus tard contre les Juifs de Khaïbar

لِيَجِزِّيَ اللَّهُ الصِّدِّيقِينَ بِصُدُّ قِيمَهُمْ وَيُعَذِّبَ  
الْمُنْفَقِينَ إِنْ شَاءَ أَوْ يَتُوبَ عَلَيْهِمْ إِنَّ اللَّهَ  
كَانَ عَفُورًا رَّحِيمًا وَرَدَ اللَّهُ الَّذِينَ كَفَرُوا بِغَيْظِهِمْ لَمْ يَنَالُوا أَخِيرًا  
وَكَفَى اللَّهُ الْمُؤْمِنِينَ الْقِتَالَ وَكَانَ اللَّهُ قَوِيًّا  
عَزِيزًا  
وَأَنْزَلَ اللَّذِينَ ظَاهِرُوهُمْ مِّنْ أَهْلِ الْكِتَابِ مِنْ  
صَيَّاصِيهِمْ وَقَدَّفَ فِي قُلُوبِهِمُ الرُّعبَ فِرِيقًا  
تَقْتُلُونَ وَتَأْسِرُونَ فَرِيقًا وَأَنْزَلَ اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ

27. Et Il vous a fait hériter leur terre, leurs demeures, leurs biens et aussi une terre que vos pieds n'ont jamais foulée. Allah est Puissant sur toute chose.

وَأَوْرَثْتُمُوهُمْ وَدِيَارَهُمْ وَأَمْوَالَهُمْ وَأَرْضًا  
لَمْ تَطُوْهَا وَكَانَ اللَّهُ عَلَىٰ كُلِّ شَيْءٍ قَدِيرًا

## SECTION 4:

28. Ô Prophète ! Dis à tes épouses : « Si c'est la vie présente que vous désirez et sa parure, venez. Je vous donnerai (les moyens) d'en jouir et vous libérerai sans préjudice.

يَا أَيُّهَا النَّبِيُّ قُلْ لِلّٰهِ زَوْجَكَ إِنْ كُنْتَ تُرِدُنَ  
الْحَيَاةَ الدُّنْيَا وَزِينَتَهَا فَتَعَالَيْنَ أَمْ تَعْكُنَ  
وَأُسْرِحُكُنَّ سَرَاحًا جَمِيلًا  
وَإِنْ كُنْتَ تُرِدُنَ اللَّهُ وَرَسُولَهُ وَالْدَّارَ الْآخِرَةَ  
فَإِنَّ اللَّهَ أَعْدَدَ لِلْمُحْسِنِينَ مِنْكُنَّ أَجْرًا  
عَظِيمًا

29. Mais si c'est Allah que vous cherchez et Son Messager ainsi que la Demeure dernière, Allah a préparé pour celles d'entre vous qui font le bien une récompense sans limites ».

ou les triomphes ultérieures contre les Romains et les Perses.

28, 29. Ô Prophète ! Dis à tes épouses : « Si c'est la vie ... Allah a préparé pour celles d'entre vous qui font le bien une récompense sans limites » : l'acquisition des biens des Banou Qoraizah constitua une source de prospérité au sein de la communauté Musulmane en général et en particulier pour les émigrants parmi lesquels cette richesse fut distribuée. Ces derniers ne représentaient plus un fardeau pour leurs frères Ansars. Le Prophète ﷺ et les membres de sa maison demeurèrent cependant dans la condition de pauvreté qui les caractérisait.

Ses épouses se rendirent ensemble auprès de lui et sollicitèrent une augmentation de leurs allocations pour les soulager de leurs privations. Cette requête peina le Prophète ﷺ qui, en vertu de son excellence incomparable, y vit un signe de mondanité chez ses épouses. Il quitta ses appartements et se retira dans une mansarde à l'intérieur de la mosquée. Abou Bakr et 'Omar رضي الله عنهما ainsi que les autres compagnons s'inquiétèrent au plus haut point de cet incident. Ils grondèrent leurs filles et maintinrent un contact avec le Prophète ﷺ. A la fin, ces versets furent révélés et sont connus sous le nom de « versets du choix ».

Le Prophète ﷺ communiqua tout d'abord l'ordre à son épouse préférée, Aicha رضي الله عنها, tout en lui recommandant de consulter ses parents avant de donner une réponse. Aicha رضي الله عنها répliqua qu'il s'avérait inutile de consulter qui que ce fût pour la bonne raison qu'une seule réponse était possible à savoir rester avec le Prophète ﷺ. Quant aux autres épouses, elles donnèrent immédiatement une réponse identique.

33 (a). Restez dans vos maisons et ne vous montrez point dans vos atours comme le faisaient les femmes au temps de l'ignorance : cette injonction ainsi que celle au verset précédent appelant les femmes à s'adresser aux hommes non « mahrame » à voix basse visaient notamment les épouses du Prophète ﷺ tout en laissant entendre un degré élevé de taqwa ainsi qu'un modèle à imiter par les

30. Ô femmes du Prophète ! Celle d'entre vous qui se rendra coupable d'une turpitude évidente, recevra le double du châtiment. Et cela est facile pour Allah.

31. Et celle d'entre vous qui est soumise à Allah et à son Messager et qui fait le bien, Nous lui accorderons une double récompense et Nous lui avons préparé une rétribution généreuse.

32. Ô femmes du Prophète ! Vous n'êtes comparables à aucune autre femme si vous craignez Allah, ne soyez pas complaisantes dans vos paroles afin que celui dont le cœur est malade ne vous convoite pas. Usez d'un langage décent.

33. Restez dans vos maisons et ne vous montrez point dans vos atours comme le faisaient les femmes au temps de l'ignorance. Acquittez-vous de la prière, versez la Zakate et obéissez à Allah et à Son Messager. Ô gens de la Maison ! Allah veut seulement éloigner de vous la souillure et vous purifier totalement.

croyantes.

33 (b). Acquittez-vous de la prière ... et vous purifier totalement : ce passage introduit les valeurs dominantes qui gouvernaient la vie du Prophète ﷺ. Ses épouses avaient fait une demande tout à fait raisonnable pour tout autre foyer c'est-à-dire qu'elles souhaitaient un niveau de vie en gros égal à celui auquel la communauté Musulmane était parvenue. Le Prophète ﷺ était aussi le dirigeant de Médine et personne n'aurait formulé d'objection à une augmentation modeste des allocations de ses épouses. Cependant, le Prophète ﷺ refusa tout net mais qui plus est, un ultimatum divin survint en accord avec ses souhaits. Pour couronner le tout, un code de conduite plus rigide leur fut imposé dans le but de purifier au plus haut degré les membres de la maison du Prophète ﷺ.

35. Oui, ceux qui sont soumis à Allah et celles qui Lui sont soumises ... Allah a préparé pour eux un pardon et une récompense sans limites : certains commandements dans le Coran concernent manifestement les hommes uniquement comme faire la guerre contre les incrédules ou encore toute la série des règles relatives au divorce. En revanche, les rites et autres instructions se rapportent d'une

يُنْسَاءَ النِّسَاءَ مَنْ يَأْتِ مِنْكُنَّ بِفَاحِشَةٍ  
مُبَيِّنَةٍ يُضَعَّفُ لَهَا الْعَذَابُ ضَعَفَيْنِ  
وَكَانَ ذَلِكَ عَلَى اللَّهِ بِسِيرًا ﴿١﴾  
وَمَنْ يَقْنُتْ مِنْكُنَّ لِلَّهِ وَرَسُولِهِ وَتَعْمَلْ  
صَالِحًا نُوَفِّهَا أَجْرَهَا مَرْتَقَيْنِ لَا يَعْتَدَنَا الَّهَا  
رِزْقًا كَرِيمًا ﴿٢﴾  
يُنْسَاءَ النِّسَاءَ لَسْتَ كَاحِدٌ مِنَ النِّسَاءِ إِنْ  
أَنْتَيْنَ فَلَا تَخْضُنَ بِالْقَوْلِ فَيُطْمَعُ الَّذِي فِي  
قَلْبِهِ مَرْضٌ وَقَلْنَ قَوْلًا مَعْرُوفًا ﴿٣﴾  
وَقَرَنَ فِي بُيُوتِكُنَّ وَلَا تَبَرَّحْنَ تَبَرُّجَ الْجَاهِلِيَّةِ  
الْأُولَى وَأَقْمَنَ الصَّالِوَةَ وَأَتَيْنَ الرِّزْكَوَةَ وَأَطْعَنَ  
اللَّهَ وَرَسُولَهُ إِنَّمَا يُرِيدُ اللَّهُ لِيُذْهِبَ عَنْكُمْ  
الرِّجْسَ أَهْلَ الْبَيْتِ وَيَطْهَرَ كُمْرَ تَطْهِيرًا ﴿٤﴾

34. Et souvenez-vous de ce qui est récité dans vos maisons des versets d'Allah et de la sagesse. Allah est le Subtil et bien informé.

35. Oui, ceux qui sont soumis à Allah et celles qui Lui sont soumises, les croyants et les croyantes, ceux et celles qui obéissent, ceux et celles qui sont sincères, ceux et celles qui sont patients et patientes, ceux et celles qui craignent, ceux et celles qui font l'aumône, ceux et celles qui jeûnent, ceux et celles qui sont chastes, ceux et celles qui invoquent souvent Allah ; Allah a préparé pour eux un pardon et une récompense sans limites.

وَإِذْ كُرِنَ مَا يُتَلَى فِي بُيُوتٍ كُنَّ مِنْ أَيْتِ  
عَالَمِهِ وَالْحِكْمَةِ إِنَّ اللَّهَ كَانَ لطِيفًا حَبِيرًا ④

## SECTION 5:

إِنَّ الْمُسْلِمِينَ وَالْمُسْلِمَاتِ وَالْمُؤْمِنِينَ  
وَالْمُؤْمِنَاتِ وَالْقَنِيْتِينَ وَالْقَنِيْتِ وَالصَّدِقِينَ  
وَالصَّدِيقَاتِ وَالصَّابِرِينَ وَالصَّابِرَاتِ وَالْحَشِيْعِينَ  
وَالْحَشِيْعَاتِ وَالْمُتَصَدِّقِينَ وَالْمُتَصَدِّقَاتِ  
وَالصَّاهِيْمِينَ وَالصَّاهِيْمَاتِ وَالْحَفِظِينَ  
فُرُوجَهُمْ وَالْحَفِظَاتِ وَالذَّكَرِيْنَ اللَّهُ  
كَثِيرًا وَالذَّكَرَاتِ لَا عَدَّ اللَّهُ لَهُمْ مَغْفِرَةٌ  
وَأَجْرًا عَظِيْمًا ⑤

manière générale et évidemment aux deux genres bien qu'il ne soit fait mention que des hommes. Le verset énumère donc pour chasser les doutes possibles à cet égard, les qualités des croyants et des croyantes.

36. Il n'appartient ni à un croyant ni à une croyante une fois qu'Allah et Son Messager ont décidé d'une chose de maintenir leur choix sur cette affaire : ce verset est lié au mariage de Zaid bin Haritha صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ, le fils adoptif du Saint Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ avec Zainab بَنْتُ عَمَّارٍ, cousine germaine de ce dernier. La femme et son frère s'y opposèrent car ils se réclamaient de l'aristocratie des Qoraïches alors que Zaid, quoique de bonne famille de parmi sa tribu, avait été capturé dans sa jeunesse et vendu comme esclave à la Mecque. La première épouse du Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ, Khadidja, l'avait acquis et offert à celui-ci qui, à son tour, l'affranchit et prit soin de lui comme un fils adoptif. En fait, les gens commencèrent à l'appeler « Zaid bin Mohammed » ou fils de Mohammed صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ. Zaid était très dévoué au Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ. Ses parents ayant appris, des années plus tard, où il se trouvait, son père et son oncle se rendirent à Médine afin de voir le Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ et lui demander d'accepter le prix versé pour Zaid صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ puis de le laisser repartir avec eux. Le Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ refusa l'argent et leur fit savoir que Zaid بَنْتُ عَمَّارٍ était libre d'agir comme bon lui semblait. Zaid صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ déclina catégoriquement la proposition en déclarant que le Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ était pour lui comme un père.

Le Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ ne doutait point qu'un mariage entre une femme de haute naissance issue de l'aristocratie Qoraïchite et un homme dépourvu de biens provenant d'une tribu « inférieure » démontrerait à sa communauté que l'Islam transcérait les considérations temporelles.

Zainab بَنْتُ عَمَّارٍ et sa famille persistèrent dans leur résistance à la demande en mariage du

36. Il n'appartient ni à un croyant ni à une croyante une fois qu'Allah et Son Messager ont décidé d'une chose de maintenir leur choix sur cette affaire. Et quiconque désobéit à Allah et à son Messager s'est égaré manifestement et totalement.

37. Quand tu disais à celui qu'Allah avait comblé de bienfaits : « Garde ton épouse et crains Allah » et tu cachais en toi-même ce qu'Allah allait rendre public par crainte des hommes alors qu'Allah est plus digne de ta crainte. Puis quand Zaïd eut cessé toute relation avec elle, Nous te l'avons donnée comme épouse afin qu'il n'y ait pas d'obstacle pour les croyants quant à épouser les femmes de leurs fils adoptifs quand ceux-ci ont cessé tout commerce avec elles. Le commandement doit être exécuté.

38. Nulle faute à reprocher au Prophète quant à ce qu'Allah lui a imposé conformément à ce qu'Allah a décreté pour lui. Tel fut le décret d'Allah à ceux qui vécurent autrefois. L'Ordre d'Allah est un décret immuable.

وَمَا كَانَ لِمُؤْمِنٍ وَلَا مُؤْمِنَةٍ إِذَا قَضَى اللَّهُ  
وَرَسُولُهُ أَمْرًا أَنْ يَكُونَ لَهُمُ الْخِيَرَةُ مِنْ أَمْرِهِمْ وَمَنْ  
يَعْصِ اللَّهَ وَرَسُولَهُ فَقَدْ ضَلَّ ضَلَالًا مُبِينًا ﴿٣﴾  
وَإِذْ تَقُولُ لِلَّذِي أَنْعَمَ اللَّهُ عَلَيْهِ وَأَنْعَمْتَ عَلَيْهِ  
أَمْسِكَ عَلَيْكَ زَوْجَكَ وَاتْقِ اللَّهَ وَتُحْفِظِ فِي  
نَفْسِكَ مَا أَنْعَمَ اللَّهُ مُبِدِّيَهُ وَتَخْشِي النَّاسَ وَاللَّهُ  
أَحَقُّ أَنْ تَخْشِيَهُ فَلَمَّا قَضَى زَيْدٌ مِنْهَا وَطَرَا  
رَوْجَنَكَهَا لَكَى لَا يَكُونَ عَلَى الْمُؤْمِنِينَ حَرجٌ فِي  
أَزْوَاجِهِ أَدْعَيْتَهُمْ إِذَا قَضَوْا مِنْهُنَّ وَطَرَّا طَرَّا  
أَمْرُ اللَّهِ مَفْعُولٌ ﴿٤﴾  
مَا كَانَ عَلَى النَّبِيِّ مِنْ حَرجٍ فِيمَا فَرَضَ اللَّهُ لَهُ سَنَة  
اللَّهُ فِي الَّذِينَ حَلَوْا مِنْ قَبْلٍ وَكَانَ أَمْرُ اللَّهِ  
قَدْرًا مَقْدُورًا ﴿٥﴾

Prophète ﷺ. Mais la révélation de ce verset y mit fin et le mariage fut célébré.

38. Nulle faute à reprocher au Prophète quant à ce qu'Allah lui a imposé ... l'ordre d'Allah est un décret immuable : or le mariage se gâta. Zainab ﷺ était incapable de respecter son époux et lui rendait la vie difficile. Pour sa part, Zaid ne tarda pas à se plaindre auprès du Prophète ﷺ et lui demanda la permission de la divorcer. Le Prophète ﷺ hésita car il appréhendait, sans doute, la vexation et la peine de la famille de Zainab ﷺ. Aussi la meilleure solution pour à la fois réparer la honte d'un divorce d'avec Zainab ﷺ et donner satisfaction, à elle et aux siens, consistait-elle à ce que le Prophète ﷺ l'épousât. Seulement cette démarche risquait fort d'importuner nombre de Musulmans par le fait que le Prophète ﷺ eût épousé la femme de son fils adoptif. Le problème fut résolu par la révélation de ce verset qui dénoua définitivement tout caractère sacré attaché à la parenté adoptive. En tout état de cause, dès lors qu'Allah ﷺ avait décrété une chose, l'affaire était close. Ce processus de démolition de la considération spéciale - qui était traditionnellement apportée à la parenté adoptive - a été amorcé par la sourate 33 au verset 5 en instruisant les Musulmans d'appeler les enfants adoptés par les noms de leurs vrais pères.

39. Ceux qui communiquaient les messages d'Allah et qui Le craignaient et ne redoutaient nul autre qu'Allah. Et Allah suffit pour tenir le compte de tout.

40. Mohammed n'est le père d'aucun homme parmi vous mais le Messager d'Allah et le sceau des prophètes. Et Allah connaît parfaitement toute chose.

41. Ô vous qui croyez ! Evoquez abondamment Allah

42. et glorifiez-Le matin et soir.

إِلَّاَذِينَ يُبَلِّغُونَ رِسْلَتِ اللَّهِ وَيَخْشَوْنَهُ وَلَا  
يَخْشَوْنَ أَحَدًا إِلَّاَهَ وَكَفَىٰ بِاللَّهِ حَسِيبًا ④  
مَا كَانَ مُحَمَّدًا أَبَا أَحَدٍ مِّنْ رِجَالِكُمْ وَلَكُنْ رَسُولَ  
اللَّهِ وَخَاتَمَ الرَّسُولِينَ ۖ وَكَانَ اللَّهُ بِكُلِّ شَيْءٍ  
عَلِيمًا ۖ

SECTION 6:

يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا إذْ كُرُوا اللَّهُ ذِكْرًا كَثِيرًا ۝  
وَسَبِّحُوهُ بُكْرَةً وَأَصِيلًا ۝

39. Ceux qui communiquaient les messages d'Allah et qui Le craignaient et ne redoutaient nul autre qu'Allah : le Prophète ﷺ est exhorté à travers ce verset à communiquer le décret d'Allah (concernant la permissivité du mariage avec l'épouse d'un fils adoptif) sans pour autant craindre de reproche étant donné que cela a toujours été la tradition des prophètes avant lui de communiquer les décrets d'Allah ﷺ sans tenir compte de l'avis des hommes.

40 (a). Mohammed n'est le père d'aucun homme parmi vous : la condamnation par les hypocrites du mariage du Prophète ﷺ avec Zainab زينب بنت خالد بن عتبة ﷺ eût été justifiée si Zaid زيد بن عقبة ﷺ avait été son propre fils. Toutefois le fait est que Mohammed ﷺ n'avait aucun fils survivant. La question que les fils et héritiers continuent à porter le nom de quelqu'un ne revêt aucune importance, quelle qu'elle fût, dans le cadre de la mission du Prophète ﷺ. Le fait de ne pas avoir de fils lui importe peu. Aucune relation humaine n'est à même d'influer ou de diminuer son envergure en tant que le dernier d'une longue chaîne de prophètes et le seul héritier d'un message universel.

Le Prophète ﷺ eut de sa première épouse, Khadidjah خديجة بنت خويلد، des fils qui moururent en bas âge. Il eut également plus tard un fils, nommé Ibrahim (de Marie مريم) qui décéda à l'âge de deux ans. De ses quatre filles qui survécurent, une seule, Fatima فاطمة بنت خديجة، épouse de 'Ali علي بن أبي طالب، eut des enfants qui vécurent et eurent des descendants.

40 (b). Mais le Messager d'Allah et le sceau des prophètes : Mohammed ﷺ est le dernier des Prophètes suscité parmi les hommes. Et la religion ainsi que le Livre qu'il a apportés sont le relais final de la voie tracée par Allah ﷺ pour la race humaine.

41, 42, 43. Ô vous qui croyez ! Evoquez abondamment Allah ... Il est miséricordieux envers les croyants : une évocation constante d'Allah ﷺ constitue un moyen d'invoquer Sa miséricorde en vertu de laquelle Il fait naître Ses serviteurs des ténèbres de l'incrédulité et de l'ignorance à la lumière de la foi et de la connaissance.

49. Quand vous épousez des croyantes et qu'ensuite vous les répudiez : pour les injonctions relatives au divorce et à la 'idda (période d'attente) pour les femmes divorcées et autres, se rapporter à

43. C'est Lui Qui répand Sa bénédiction sur vous - ainsi que Ses Anges - afin qu'Il vous fasse sortir des ténèbres vers la lumière; Il est miséricordieux envers les croyants.

44. Leur salutation le Jour où ils Le rencontreront sera « Salam ! ». Et Il leur a préparé une excellente récompense.

45. Ô Prophète ! Nous t'avons envoyé comme témoin, annonciateur et avertisseur

46. qui appelle les hommes vers Allah avec Sa permission et comme une lampe brillante.

47. Et annonce aux croyants la bonne nouvelle qu'ils recevront de la part d'Allah une grande grâce.

48. Et n'obéis pas aux infidèles, ni aux hypocrites; ne prête pas attention à leur méchanceté et place ta confiance en Allah. Allah suffit comme protecteur.

49. Ô vous qui croyez ! Quand vous épousez des croyantes et qu'ensuite vous les répudiez avant de les avoir touchées, vous n'avez pas à leur imposer un délai d'attente. Donnez-leur quelque bien et renvoyez-les décentement.

la sourate 2 aux versets 235 et 236.

50. Nous avons rendu pour toi licites tes épouses ... c'est là un privilège qui t'est accordé à l'exclusion des autres croyants : il faut relever ici deux conditions qui sont stipulées en ce qui concerne les mariages du Prophète ﷺ. La première comportait l'autorisation d'épouser des cousines au premier degré pourvu qu'elles fussent non seulement croyantes mais eussent par surcroît émigré à Médine. Les autres croyants pouvaient épouser des croyantes n'ayant pas encore émigré. La seconde impliquait que toute demande en mariage de la part d'une femme tout en renonçant à sa « mahr » (dot), était acceptable pour le Prophète ﷺ. Par contre et d'après les derniers mots du verset, les autres croyants devaient invariablement verser la « mahr » à leurs épouses et ce en

هُوَ الَّذِي يُصَلِّي عَلَيْكُمْ وَمَلِئَكُتُهُ لِيُحرِجَكُمْ  
مِّنَ الظُّلْمِ إِلَى النُّورِ وَكَانَ بِالْمُؤْمِنِينَ رَحِيمًا<sup>㉙</sup>  
تَحْيَيْهُمْ يَوْمَ يَلْقَوْنَهُ سَلَمٌ وَأَعْدَّ لَهُمْ أَجْرًا  
كَيْمًا<sup>㉚</sup>

يَا أَيُّهَا النَّبِيُّ إِنَّا أَرْسَلْنَاكَ شَاهِدًا أَوْ مُبَشِّرًا  
وَنَذِيرًا<sup>㉛</sup>

وَدَاعِيًا إِلَى اللَّهِ بِإِذْنِهِ وَسَرَاجًا مُّنِيرًا<sup>㉜</sup>  
وَبَشِّرَ الْمُؤْمِنِينَ بِأَنَّ لَهُمْ مِّنَ اللَّهِ فَضْلًا كَيْرًا<sup>㉝</sup>  
وَلَا تُطِعِ الْكُفَّارِينَ وَالْمُنْفِقِينَ وَدَعْ أَذْبَهُمْ  
وَتَوَكَّلْ عَلَى اللَّهِ وَكَفِي بِاللَّهِ وَكِيلًا<sup>㉞</sup>  
يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا إِذَا أَنْكَحْتُمُ الْمُؤْمِنَاتِ ثُمَّ  
طَلَقْتُمُوهُنَّ مِّنْ قَبْلِ أَنْ تَمْسُوهُنَّ فَمَا كُمْ  
عَلَيْهِنَّ مِّنْ عَدَّةٍ تَعْتَدُونَهَا فَمَتَّعُوهُنَّ  
وَسِرْحُوهُنَّ سَرَاحًا جَمِيلًا<sup>㉟</sup>

50. Ô Prophète ! Nous avons rendu pour toi licites tes épouses auxquelles tu as donné leur dot, les captives qu'Allah t'a destinées, les filles de tes oncles paternels, les filles de tes oncles maternels, les filles de tes tantes maternelles - celles qui avaient émigré avec toi - ainsi que toute femme croyante qui fait don de sa personne au Prophète pourvu que le Prophète consente à l'épouser. C'est là un privilège qui t'est accordé à l'exclusion des autres croyants. Nous savons ce que Nous leur avons imposé au sujet de leurs épouses et des esclaves qu'ils possèdent afin que tu ne ressentes aucune gêne. Allah est Celui Qui pardonne, Il est Miséricordieux.

51. Il n'y a pas de reproche à te faire si tu fais attendre celles d'entre elles que tu voudras ; tu reçois chez toi celle que tu voudras et il n'y a pas de reproche si tu recherches de nouveau l'une de celles que tu avais écartées. Voilà ce qui est le plus propre à les réjouir, à leur ôter tout chagrin et à les contenter avec ce que tu leur as donné. Allah sait ce qu'il y a dans vos coeurs. Et Allah sait tout et Il est plein de mansuétude.

يَا أَيُّهَا النَّبِيُّ إِنَّا أَحْلَنَا لَكَ أَزْوَاجَكَ الِّتِي  
أَتَيْتَ أُجُورَهُنَّ وَمَا مَلَكَتْ يَمِينُكَ مِمَّا  
أَفَاءَ اللَّهُ عَلَيْكَ وَبَنْتَ عَمِّكَ وَبَنْتَ عَمْتِكَ  
وَبَنْتَ خَالِكَ وَبَنْتَ خُلَتِكَ الِّتِي هَاجَرْنَ  
مَعَكَ وَامْرَأَةً مُؤْمِنَةً إِنْ وَهَبْتَ نَفْسَهَا  
لِلَّهِ أَنْ أَرَادَ النَّبِيُّ أَنْ يَسْتَكْحِرَهَا حَالَصَةً  
لَكَ مِنْ دُونِ الْمُؤْمِنَينَ قَدْ عَلِمْنَا مَا فَرَضْنَا  
عَلَيْهِمْ فِي أَزْوَاجِهِمْ وَمَا مَلَكَتْ أَيْمَانُهُمْ  
لِكَيْلَانِيْكُونَ عَلَيْكَ حَرَجٌ وَكَانَ اللَّهُ غَفُورًا

رَحِيمًا

تُؤْتِي مَنْ تَشَاءُ مِنْهُنَّ وَتُنْهِي إِلَيْكَ مَنْ تَشَاءُ  
وَمَنْ أَبْتَغَيْتَ مِنْ عَزَلَتْ قَلْاجُنَاحَ عَلَيْكَ  
ذَلِكَ أَدْلِيَ أَنْ تَقْرَأَ عَيْنَهُنَّ وَلَا يَحْزَنَ وَبَرْصِينَ  
بِمَا أَتَيْتَهُنَّ كَاهْنَ وَاللَّهُ يَعْلَمُ مَا فِي قُوْبِكُمْ

وَكَانَ اللَّهُ عَلِيمًا حَلِيمًا

conformité avec le Coran. Le verset implique également que le Prophète ﷺ pouvait épouser plus de quatre femmes. En fait, il en avait plus lorsque ce verset fut révélé.

51. Il n'y a pas de reproche à te faire si tu fais attendre celles d'entre elles que tu voudras ... si tu recherches de nouveau l'une de celles que tu avais écartées : en vertu de la permission accordée à la sourate 4 au regard de la polygamie, il incombe au mari de faire preuve de justice à tous les égards entre ses épouses et allouer à chacune d'elle une part égale de temps, de priviléges et de biens matériels. Le Prophète ﷺ accordait scrupuleusement à chacune de ses épouses son tour en répartissant à tour de rôle les soirées et les nuits. Tout changement à cette routine avait lieu uniquement après que l'épouse ou les épouses concernées y avaient consenti. A titre d'exemple,

52. Il ne t'est plus permis désormais de changer d'épouses, ni de prendre d'autres femmes quand bien même leur beauté te charmerait à l'exception des esclaves que tu possèdes. Et Allah observe toute chose.

لَا يَحِلُّ لَكَ النِّسَاءُ مِنْ بَعْدِ وَلَا أَنْ تَبَدَّلَ  
بِهِنَّ مِنْ أَرْوَاحِ وَلَوْ أَعْجَبَ حُسْنَهُنَّ لَا  
مَا مَلَكْتُ يَمِينُكَ وَكَانَ اللَّهُ عَلَىٰ كُلِّ شَيْءٍ

﴿رَقِيبًا﴾

durant sa maladie, il devint pénible pour lui de se déplacer aussi ses épouses consentirent-elles à ce qu'il restât chez Aicha رضي الله عنها.

Le verset permet au Prophète ﷺ une flexibilité de la rigidité du traitement envers ses épouses afin d'alléger le fardeau pesant sur lui. Cette permission ne concernait évidemment pas ses fidèles. La concession de ce privilège au Prophète ﷺ servait un but double. Outre l'allègement du fardeau, ses épouses devaient se contenter de ce qu'il leur donnait et ne rien attendre de lui. En fait, le Prophète ﷺ ne tira pas avantage de cette prérogative et maintint comme auparavant la même égalité stricte entre ses épouses.

La permission accordée ici incluait également le divorce d'avec l'une – quelle qu'elle fût – de ses épouses mais le Prophète ﷺ s'en abstint. Il existe une quantité de traditions – rapportées pour beaucoup par ses épouses – qui dépeignent son extrême courtoisie, sa bonté et son affection envers les membres de sa maison. Même lorsque ses épouses le provoquaient, il n'usait jamais de paroles dures à leur encontre.

52. Il ne t'est plus permis désormais de changer d'épouses, ni de prendre d'autres femmes quand bien même leur beauté te charmerait : ce verset donne lieu à deux interprétations. L'une consiste en ce que le Prophète ﷺ n'était plus autorisé désormais à épouser des femmes autres que celles mentionnées au début de cette section comme par exemple celles n'ayant pas encore émigré ou n'étant pas Musulmanes alors que les Juives et Chrétiennes étaient permises aux autres Musulmans. L'interprétation la plus vraisemblable impliquerait que le Prophète ﷺ ne fût plus autorisé à épouser aucune femme suite à cette révélation qui lui intimait de se contenter de celles qu'il avait déjà. Selon une tradition rapportée par Aicha et Oum-e-Salama رضي الله عنهما, cette interdiction fut par la suite levée. Cela dit, le Prophète ﷺ ne se remaria pas ni ne divorça de ses femmes après la révélation du verset en question. Lorsqu'il décéda, ses femmes comptaient Aicha, Hafsa, Sauda, Oum-e-Salama, Zainab, Oum-e-Habiba, Jowayriya, Safiyya et Maimounah رضي الله عنهن dont les trois dernières n'appartenaient pas au clan des Qoraïches.

53 (a). Ô vous qui croyez ! N'entrez pas dans les demeures du Prophète à moins d'y être invités ... il a honte devant vous tandis qu'Allah n'a pas honte de la vérité : quoique le verset fût révélé à l'occasion de la célébration du mariage du Prophète ﷺ avec Zainab رضي الله عنهما, l'étiquette dont il y est fait mention au regard de réunions entre amis intéresse l'ensemble de la *Oummah* Musulmane.

53 (b). Quand vous vous adressez aux épouses du prophète, faites-le derrière un voile. Cela est plus pur pour vos cœurs et leurs cœurs ... ce serait de votre part une énormité devant Allah : après la mort du Prophète ﷺ, ses épouses devinrent le centre de vénération de la *Oummah* ainsi qu'un modèle de piété et de vie austère. Plusieurs d'entre elles lui survécurent. Malgré que la communauté Musulmane connut la prospérité durant cette époque, les épouses vécurent à Médine dans leurs appartements tant soit peu simples. Leur niveau de vie ne s'améliora que légèrement. A titre d'illustration, la farine de blé devint une denrée courante suite aux conquêtes Islamiques et Aicha

## SECTION 7:

53. Ô vous qui croyez ! N'entrez pas dans les demeures du Prophète à moins d'y être invités pour un repas sans pour autant attendre sa cuisson. Mais lorsqu'on vous appelle, entrez. Puis, après avoir mangé, dispersez-vous sans chercher à entreprendre des conversations familières. Cela offenserait le Prophète car il a honte devant vous tandis qu'Allah n'a pas honte de la vérité. Quand vous vous adressez aux épouses du Prophète, faites-le derrière un voile. Cela est plus pur pour vos cœurs et leurs cœurs. Vous ne devez pas offenser le Messager d'Allah ni jamais vous marier avec ses épouses après lui; ce serait de votre part une énormité devant Allah.

يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا لَا تَدْخُلُوا بَيْوْتَ النَّبِيِّ  
إِلَّا أَن يُؤْذَنَ لَكُمْ إِلَى طَعَامٍ عَيْرَ نَظَرِيْنَ  
إِنَّهُ لَا يُكَفِّرُكُمْ إِذَا دَعَيْتُمْ فَادْخُلُوا فَإِذَا أَطْعَمْتُمْ  
فَانْتَشِرُوا وَلَا مُسْتَأْنِسِيْنَ لِحَدِيْثٍ أَنَّ ذَلِكُمْ  
كَانَ يُؤْذِي النَّبِيَّ فَيَسْتَحِي مِنْكُمْ وَاللَّهُ لَا  
يَسْتَحِي مِنَ الْحَقِّ وَإِذَا سَأَلْتُمُوهُنَّ مَتَاعًا  
فَسَأُلُّوهُنَّ مِنْ وَرَاءِ حِجَابٍ ذَلِكُمْ أَطْهَرُ  
لِقَلْوَبِكُمْ وَقُلُوبِهِنَّ وَمَا كَانَ لَكُمْ أَنْ تُؤْذِدُوا  
رَسُولَ اللَّهِ وَلَا أَنْ تَنْكِحُوا أَزْوَاجَهُ مِنْ بَعْدِهِ  
أَبَدًا إِنَّ ذَلِكَمْ كَانَ عِنْدَ اللَّهِ عَظِيْمًا

نَعْلَمُ اللَّهَ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ faisait remarquer que le Prophète ﷺ n'avait consommé que de la farine d'orge durant sa vie entière, non raffinée par surcroît pour la bonne raison que les tamis furent importés beaucoup plus tard en Arabie. Il est de notoriété publique qu'une foule de croyants se rendait auprès de Aicha et Oum-e-Salama رضي الله عنهما en quête de science relative aux hadiths. Aicha رضي الله عنها fut notamment la source de milliers de hadiths dont un nombre considérable portant sur les habitudes du Prophète ﷺ ainsi que ses dispositions domestiques et conjugales qui ne pouvaient être connues que d'elle. Elle était aussi une femme qui faisait preuve de perspicacité et d'une grande logique. Une multitude de récits et de comptes rendus qu'elle a relatés ainsi que ses commentaires forment les bases de la doctrine Islamique.

55. Nul reproche à faire aux femmes du Prophète (si elles paraissent dévoilées) devant leurs pères ... : il a été interdit plus haut aux épouses de s'adresser à tout homme excepté de derrière un voile. Il ressort clairement ici que cette restriction ne s'applique pas aux liens de parenté énumérés dans le verset et connus comme « mahram ».

56. Ô vous qui croyez ! Priez sur lui et appelez sur lui le salut : lors de chaque invocation (*douroud*) que récite le fidèle pendant et hors de sa prière obligatoire, Allah جل جلاله augmente Sa paix infinie, Ses bénédictions et Sa miséricorde envers Son Prophète ﷺ. Le fidèle est lui-même récompensé au décuple pour sa dévotion en ce sens qu'Allah جل جلاله répand dix bénédictions sur lui chaque fois qu'il bénit le Prophète ﷺ.

57. Ceux qui offensent Allah et Son Prophète ... un châtiment ignominieux : il s'agit des

54. Que vous divulguiez une chose ou que vous la cachez ... Allah connaît parfaitement toute chose.

55. Nul reproche à faire aux femmes du Prophète (si elles paraissent dévoilées) devant leurs pères, leurs fils, leurs frères, les fils de leurs frères, les fils de leurs sœurs, leurs femmes et les esclaves qu'elles possèdent. Ô femmes ! Craignez Allah. Allah est en vérité témoin de toute chose.

56. Allah et Ses Anges prient sur le Prophète. Ô vous qui croyez ! Priez sur lui et appelez sur lui le salut.

57. Ceux qui offensent Allah et Son Prophète, Allah les maudit en ce monde et dans l'autre et leur prépare un châtiment ignominieux.

58. Ceux qui offensent injustement les croyants et les croyantes se chargent d'une infâmie et d'un péché manifeste.

incrédules et hypocrites acerbes et hostiles qui blâment et agissent contre la foi et les croyants.

58. Ceux qui offensent injustement les croyants et les croyantes ... d'un péché manifeste : le fait de calomnier les croyants est traité à la sourate 24.

59. Ô Prophète ! Dis à tes épouses, à tes filles et aux femmes des croyants de rabattre jusqu'en bas sur elles leurs voiles ... : ce verset connu sous le nom « verset du hidjab » scelle le commandement relatif au « purdah ». Il prescrit sans équivoque à toutes les croyantes de se couvrir de la tête aux pieds d'un ample voile ou « djilbab » en le rabattant de sur la tête de manière à dissimuler le visage. Les doutes sur l'interprétation de ce verset ne résistent guère à l'authenticité rigoureusement établie des hadiths et transmis par Imam Boukhari et autres d'autant dignes de foi qui relatent que dès la révélation du verset du hidjab, les épouses du Prophète ﷺ ainsi que l'ensemble des Musulmanes adoptèrent sur le champ et sans réserve les *djalabib* ou d'amples étoffes dans lesquelles elles se drapaient en cachant leurs visages ne découvrant qu'un œil afin de voir leur chemin. Les sottises des hypocrites serviront de cadre à cette révélation. Ces derniers osaient parfois faire des

إِنْ تَبْدِّلَا وَشَيْئًا وَنَخْفُوهُ فَإِنَّ اللَّهَ كَانَ بِكُلِّ

شَيْءٍ عَلِيمًا<sup>④</sup>

لِاجْنَاحَ عَلَيْهِنَّ فِي ابَاءِهِنَّ وَلَا أَبْنَاءِهِنَّ  
وَلَا أَخْوَانَهِنَّ وَلَا أَبْنَاءَ إِخْوَانَهِنَّ وَلَا  
أَبْنَاءَ إِخْرَانَهِنَّ وَلَا إِنْسَانَهِنَّ وَلَا مَالَكَتْ  
إِيمَانُهُنَّ وَاتَّقِنَّ اللَّهَ إِنَّ اللَّهَ كَانَ عَلَى كُلِّ

شَيْءٍ شَهِيدًا<sup>⑤</sup>

إِنَّ اللَّهَ وَمَلِكُتَهُ يُصَلُّونَ عَلَى النَّبِيِّ يَا أَيُّهَا<sup>⑥</sup>  
الَّذِينَ أَمْنَوْا صَلَوةَ عَلَيْهِ وَسَلَّمُوا وَسَلِّمُوا<sup>⑦</sup>  
إِنَّ الَّذِينَ يُؤْذُونَ اللَّهَ وَرَسُولَهُ لَعَنْهُمْ  
الَّهُ فِي الدُّنْيَا وَالْآخِرَةِ وَأَعَدَ لَهُمْ عَذَابًا مُّهِمِّا<sup>⑧</sup>

وَالَّذِينَ يُؤْذُونَ الْمُؤْمِنِينَ وَالْمُؤْمِنَاتِ يُغَيِّرُ<sup>⑨</sup>

عَمَّا أَكْسَبُوا فَقَدْ أَحْمَلُوا بَهَتَانًا وَإِثْمًا مُّبِينًا<sup>⑩</sup>

## SECTION 8:

59. Ô Prophète ! Dis à tes épouses, à tes filles et aux femmes des croyants de rabattre jusqu'en bas sur elles leurs voiles. C'est le meilleur moyen pour elles de se faire reconnaître et d'éviter d'être offensées. Allah est Celui Qui pardonne, Il est Miséricordieux.

60. Si les hypocrites, ceux dont les cœurs sont malades et ceux qui fomentent des troubles dans la ville (Médine) ne cessent pas, Nous te lancerons contre eux et ils ne resteront que peu de temps dans ton voisinage.

61. Maudits en quelque lieu où ils se trouveront, ils seront capturés et tués

62. selon la coutume d'Allah à l'égard de ceux qui vécurent autrefois. Tu ne trouveras aucun changement dans la coutume d'Allah.

remarques aux épouses du Prophète ﷺ qu'ils croisaient dans la rue. Puis ils alléguaients, sous le prétexte d'une mauvaise visibilité, avoir vu une esclave. Aussi l'injonction de rabattre les voiles et masquer le visage élimina-t-elle définitivement la question d'identification ou de non identification et jeta aux oubliettes les excuses de mauvaise conduite des hypocrites.

72. Nous avions proposé la responsabilité (de faire le bien et d'éviter le mal) aux cieux, à la terre et aux montagnes. Ceux-ci ont refusé de s'en charger et en furent effrayés. Seul l'homme s'en est chargé mais il est injuste et ignorant : le fardeau dont l'homme s'est chargé est un choix moral impliquant la capacité de distinguer entre le bien et le mal à la lumière de la direction reçue d'Allah جل جلاله. Ce sujet a fait l'objet d'une entière discussion plus haut. L'homme s'avère en général injuste et ignorant car malgré une aptitude innée à appréhender les questions d'ordre moral ainsi qu'une disposition naturelle à reconnaître Dieu et par-dessus tout la direction divine qui lui est venue par l'entremise des prophètes, il s'obstine dans le péché et la désobéissance.

يَا أَيُّهَا النَّبِيُّ قُلْ لِلَّاتِ وَالْأَكْوَافِ وَبَنِتِكَ وَنِسَاءَ  
الْمُؤْمِنِينَ يُدْنِينَ عَلَيْهِنَّ مِنْ جَلَابِيْهِنَّ  
ذَلِكَ آدَنَ أَنَّ يُعْرَفَ فَلَمَ يُؤْذِنْ وَكَانَ اللَّهُ  
عَفُورًا رَّحِيمًا  
لِئِنْ لَّمْ يَعْلَمْهُ الْمُنْفِقُونَ وَالَّذِينَ فِي  
قُلُوبِهِمْ مَرَضٌ وَالْمُرْجَفُونَ فِي الْمَدِينَةِ  
لَنْ يَعْرِيْنَكَ بِهِمْ تَمَّ لَا يُجَارُ وَرُونَكَ فِيْهَا الْأَقْلِيلُ  
مَلْعُونِينَ أَيْنَمَا تُقْفِرُوا أَخْذُوا وَقْتِلُوا  
تَقْتِيلًا  
سُنَّةَ اللَّهِ فِي الَّذِينَ خَلَوْا مِنْ قَبْلِهِ وَلَنْ  
يَجِدَ لِسُنَّةِ اللَّهِ تَبَدِيلًا

63. Les hommes t'interrogent au sujet de l'Heure. Dis : « Allah seul en a connaissance ». Qu'en sais-tu ? Il se peut que l'Heure soit proche.

64. Allah a maudit les incrédules et a préparé pour eux une Fournaise

65. où ils demeureront éternellement . Ils ne trouveront ni allié ni défenseur.

66. Le Jour où leurs visages seront tournés et retournés dans le Feu, ils diront alors : « Malheur à nous ! Si seulement nous avions obéi à Allah et avions obéi au Messager ! ».

67. Ils diront : « Notre Seigneur ! Nous avons obéi à nos chefs et à nos grands et ils nous ont écartés du chemin.

68. Notre Seigneur ! Inflige-leur un double châtiment et maudis-les d'une grande malédiction ! ».

69. Ô vous qui croyez ! Ne soyez pas comme ceux qui ont offensé Moïse. Allah l'a déclaré innocent de leurs accusations car il était honorable auprès d'Allah.

70. Ô vous qui croyez ! Craignez Allah et parlez avec droiture

71. afin qu'Il réforme votre conduite et vous pardonne vos péchés. Quiconque obéis à Allah et à son Messager obtient certes une grande réussite.

72. Nous avions proposé la responsabilité (de faire le bien et d'éviter le mal) aux cieux, à la terre et aux montagnes. Ceux-ci ont refusé de s'en charger et en furent effrayés. Seul

يَسْأَلَكَ النَّاسُ عَنِ السَّاعَةِ قُلْ إِنَّمَا عِلْمُهَا  
عِنْدَ اللَّهِ وَمَا يُدْرِكُ لَعَلَّ السَّاعَةَ تَكُونُ قَرِيبًا<sup>١٤</sup>

إِنَّ اللَّهَ لَعَنَ الْكُفَّارِ وَأَعَدَ لَهُمْ سَعِيرًا<sup>١٥</sup>

خَلِدِينَ فِيهَا أَبْدًا لَا يَحْدُونَ وَلِيَّا وَلَا نَصِيرًا<sup>١٦</sup>

يَوْمَ تَقْلِبُ وُجُوهُهُمْ فِي النَّارِ يَقُولُونَ يَا لَيْلَتَنَا<sup>١٧</sup>

أَطْعَنَا اللَّهُ وَأَطْعَنَا الرَّسُولَ<sup>١٨</sup>

وَقَالُوا رَبِّنَا إِنَّا أَطْعَنَا سَادَتَنَا وَكَبَّرَعَنَا فَأَضْلَوْنَا<sup>١٩</sup>

السَّبِيلَ<sup>٢٠</sup>

رَبِّنَا أَتَيْمُ ضَعْفَيْنِ مِنَ الْعَذَابِ وَالْعَنْهُمْ لَعْنًا<sup>٢١</sup>

كَبِيرًا<sup>٢٢</sup>

#### SECTION 9:

يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا لَا تَكُونُوا كَالَّذِينَ أَذْوَا<sup>٢٣</sup>

مُوسَى فَبَرَأَهُ اللَّهُ مِمَّا قَالُوا وَكَانَ عِنْدَ اللَّهِ<sup>٢٤</sup>

وَجِيْهًا<sup>٢٥</sup>

يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا اتَّقُوا اللَّهَ وَقُولُوا أَقُولًا<sup>٢٦</sup>

سَدِيدًا<sup>٢٧</sup>

يُصْلِحُ لَكُمْ أَعْمَالَكُمْ وَيُغْفِرُ لَكُمْ ذُنُوبَكُمْ وَمَنْ<sup>٢٨</sup>

يُطْعِلُ اللَّهُ وَرَسُولُهُ فَقَدْ فَازَ فَوْزًا عَظِيمًا<sup>٢٩</sup>

إِنَّا عَرَضْنَا الْأَمَانَةَ عَلَى السَّمَاوَاتِ وَالْأَرْضِ<sup>٣٠</sup>

وَالْجَبَالِ فَأَبَيْنَ أَنْ يَحْمِلُنَّهَا وَأَشْفَقُنَّ مِنْهَا<sup>٣١</sup>

l'homme s'en est chargé mais il est injuste et ignorant.

73. Il en est ainsi afin qu'Allah châtie les hommes hypocrites et les femmes hypocrites, les hommes polythéistes et les femmes polythéistes et Allah accueille le repentir des croyants et des croyantes. Allah est Celui Qui pardonne, Il est Miséricordieux.

وَحَمَلَهَا إِلَّا إِنَّهُ كَانَ ظَلْمًا جَهُولًا<sup>(٧)</sup>  
 لِيُعَذِّبَ اللَّهُ الْمُنْفِقِينَ وَالْمُنْفِقَاتِ وَالْمُشْرِكِينَ  
 وَالْمُشْرِكَاتِ وَيَسُوبَ اللَّهُ عَلَى الْمُؤْمِنِينَ  
 وَالْمُؤْمِنَاتِ وَكَانَ اللَّهُ عَفُورًا رَّحِيمًا<sup>(٨)</sup>